

# Annex 29

Public

**From:** Trial Chamber X Communications  
**Sent:** 08 February 2021 10:54  
**To:** Dutertre, Gilles; [REDACTED]  
**Cc:** [REDACTED] VWS Legal; Trial Chamber X Communications; Chamber Decisions  
**Subject:** RE: Demande de fournir des transcrits à huis clos à un expert - P-0554

Dear counsel,

The Single Judge hereby grants the Prosecution request and authorises the transmission of the confidential transcripts related to the testimony of P-0554 to expert P-0661.

The present decision is limited to the above discrete request and in no way predetermines the Chamber's determination of any eventual request pursuant to Regulation 35 of the Regulations of the Court.

Kind regards

[REDACTED] on behalf of the Single Judge of Trial Chamber X

**From:** Dutertre, Gilles  
**Sent:** 07 February 2021 12:44  
**To:** Trial Chamber X Communications  
**Cc:** [REDACTED]; VWS Legal; [REDACTED]  
 [REDACTED]

**Subject:** Demande de fournir des transcrits à huis clos à un expert - P-0554

Chère Chambre de Première Instance X,

L'Accusation a prévu de présenter le témoins P-0554 au médecin psychiatre P-0661 (*via* webex ou autre depuis [REDACTED] après que le témoignage de P-0554 sera fini.

Comme la Chambre s'en souvient, la mission de 2020 pour examiner les différents témoins victimes à Bamako a été annulée à cause du COVID 19 et aucune autre mission n'a pu être organisée depuis lors en raison de la pandémie.

Dans ce contexte, et à l'instar de la demande précédemment formulée pour P-0557 et P-0565, l'Accusation requiert l'autorisation de la Chambre de pouvoir fournir audit expert les parties pertinentes des transcrits d'audience du futur témoignage de P-0554, dont ceux à huis clos, avec instruction à l'expert de les garder confidentiels et de les détruire après coup.

Le présent courriel est envoyé *ex parte* s'agissant de mesures d'investigations en cours. L'Unité de protection des témoins est en revanche au courant.

Tout cela est naturellement sans préjudice de toute décision de la Chambre après toute requête subséquente en application de la règle 35 qui serait faite pour mettre le futur rapport sur la liste des éléments de preuve.\*

Respectueusement,

Gilles Dutertre

\* le médecin psychiatre P-0661 est déjà sur la liste des témoins.

**From:** Trial Chamber X Communications <[TrialChamberXCommunications](#) [REDACTED]>  
**Sent:** 01 December 2020 13:55  
**To:** Dutertre, Gilles <[Gilles.Dutertre](#) [REDACTED]>; Trial Chamber X Communications  
 <[TrialChamberXCommunications](#) [REDACTED]>  
**Cc:** [REDACTED] VWS Legal <[VWS\\_Legal](#) [REDACTED]>; [REDACTED]  
 [REDACTED]  
 [REDACTED]  
 [REDACTED]  
 [REDACTED]

**Subject:** RE: Demande de fournir des transcrits à huis clos à des experts - P-0557 et P-0565

Dear Mr Dutertre,

Yes, your understanding is correct.

Kind regards,

From: Dutertre, Gilles

Sent: 01 December 2020 13:43

To: Trial Chamber X Communications

Cc: [REDACTED]; VWS Legal; [REDACTED]

[REDACTED]; Chamber Decisions Communication

Subject: RE: Demande de fournir des transcrits à huis clos à des experts - P-0557 et P-0565

Chere Chambre de Premiere Instance X,

L'Accusation vous en remercie.

S'agissant de [REDACTED] elle ne peut malheureusement pas intervenir (je m'excuse pour la confusion) et on cherche activement un substitut.

Dois je considérer que l'accord de la Chambre vaut pour ce "substitut" qui sera identifié sous peu?

Repectusement,

Gilles Dutertre

From: Trial Chamber X Communications

Sent: 01 December 2020 13:37

To: Dutertre, Gilles; Trial Chamber X Communications

Cc: [REDACTED]; VWS Legal; [REDACTED]

[REDACTED]; Chamber Decisions Communication

Subject: RE: Demande de fournir des transcrits à huis clos à des experts - P-0557 et P-0565

Dear Mr Dutertre,

The Chamber hereby grants the Prosecution request and authorises the transmission of the confidential transcripts related to the testimony of P-0565 and P-0557 to experts [REDACTED] and P-0661.

The present decision is limited to the above discrete request and in no way predetermines the Chamber's determination of any eventual request pursuant to Regulation 35 of the Regulations of the Court.

Kind regards,

(on behalf of Trial Chamber X)

From: Dutertre, Gilles

Sent: 01 December 2020 10:52

To: Trial Chamber X Communications

Cc: [REDACTED]; VWS Legal; [REDACTED]

Subject: Demande de fournir des transcrits à huis clos à des experts - P-0557 et P-0565

Chère Chambre de Premiere Instance X,

L'Accusation a prévu de présenter les témoins P-0565 et P-0557 à un médecin [REDACTED] (en personne) et à un médecin psychiatre (*via webex* vu la meilleure connection internet depuis La Haye comparée à la connection internet depuis [REDACTED] après que leurs deux témoignages seront finis.

Comme la Chambre s'en souvient, la mission pour examiner les différents témoins victimes [REDACTED] a été annulée à cause du COVID 19 et aucune autre mission n'a pu être organisée depuis lors en raison de la pandémie.

Dans ce contexte, l'Accusation requiert l'autorisation de la Chambre de pouvoir fournir auxdits experts les parties pertinentes des transcrits d'audience des témoignages de P-0565 et P-0557, dont ceux à huis clos, avec instruction aux experts de les garder confidentiels et de les détruire après coup.

Le présent courriel est envoyé *ex parte* s'agissant de mesures d'investigations en cours. L'Unité de protection des témoins est en revanche au courant.

Tout cela est naturellement sans préjudice de toutes décisions de la Chambre après toutes requêtes subséquentes en application de la règle 35 qui seraient faites pour mettre les futurs rapports sur la liste des éléments de preuve et amender la liste de témoins (si besoin est\*).

Respectueusement,

Gilles Dutertre

\* le médecin psychiatre est P-0661, pour sa part déjà sur la liste des témoins; [REDACTED]